

La société Hydro Building Systems France est tenue de publier, ce 1er mars 2021, le score obtenu dans le cadre de l'index de l'égalité professionnelle femme/homme, l'une des dispositions introduites par la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018.

Dans le cadre de sa politique ambitieuse en matière de diversité et d'égalité de traitement, Hydro Building Systems France atteint cette année un score de **81 points sur 100**.

Ce score, supérieur à celui de l'an dernier de 4 points, témoigne d'actions d'amélioration continue encadrées par un accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle signé et suivi par les partenaires sociaux. Ayant conscience qu'il s'agit là d'un enjeu majeur pour la société, Hydro Building Systems France a pour objectif de continuer à progresser, notamment dans le recrutement de nouveaux talents sur des métiers où les femmes sont encore trop peu représentées.

Ce 1er Mars 2021, les sites d'Hydro Extrusion France publient également leurs index respectifs. Malheureusement, leurs indicateurs sont incalculables en raison de la composition de leurs effectifs. (voir tableaux ci-dessous).

Hydro Extrusion France a toujours eu à coeur d'assurer le respect du principe d'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes et ce dans tous les aspects de la vie professionnelle. Dans ce cadre, Direction et Syndicats se sont notamment engagés au travers de la négociation d'accords d'entreprise.

La féminisation des ateliers est un enjeu majeur de leur politique Ressources Humaines afin de tendre vers une représentation plus équilibrée des Femmes et des Hommes. De même, l'égalité en termes d'embauche, de formation, de rémunération et de conditions de travail s'inscrit également dans cette démarche.

SOCIETE (+250 salariés)	ECART DE REMUNERATION (40 points)	ECART TAUX D'AUGMENTATIONS (20 points)	ECART PROMOTIONS (15 points)
HYDRO EXTRUSION ALBI	INCALCULABLE	INCALCULABLE	INCALCULABLE
HYDRO EXTRUSION LUCE / CHATEAUROUX	INCALCULABLE	INCALCULABLE	INCALCULABLE

SOCIETE (-250 salariés)	ECART DE REMUNERATION (40 points)	ECART TAUX D'AUGMENTATIONS (35 points)	POURCENTAGE SALARIEES AUGMENTEES SUITE RETOUR CONGE MATERNITE (15 points)
HYDRO EXTRUSION PUGET	INCALCULABLE	35 points	INCALCULABLE